

La nouvelle vie des friches urbaines

Co-fondateur du collectif Intermède, spécialiste de la question du temps en urbanisme, Benjamin Pradel, sociologue, décrypte l'urbanisme temporaire.

Diagonal : Les "aménagements temporaires événementiels" participent-ils de ce que l'on nomme aujourd'hui l'urbanisme temporaire ?

Benjamin Pradel : L'influence de ces événements temporaires dans la transformation à long terme des espaces publics s'est manifestée de longue date. Paris-Plage, par exemple, avait déjà vocation à être une expérimentation de fermeture des quais de Seine, pour, à terme, faire réfléchir au projet politique de piétonisation du centre de Paris. Cela s'inscrit dans une longue histoire : les entrées royales, les fêtes révolutionnaires, les Tivoli, les expositions universelles, pensés comme temporaires, ont souvent préfiguré ou influencé des aménagements pérennes de la ville. Petit à petit, cette question des temps de l'aménagement – du temps court et du temps long – s'est développée avec les problématiques liées à la "participation habitante". Des collectifs d'architectes ou d'urbanistes, soit en réponse à des appels à manifestation d'intérêt, soit par militantisme, ont souhaité faire du projet autrement, plus centré sur les individus. Et donc, aménager temporairement les espaces publics dans une démarche de participation et de co-construction. Ces installations provisoires pouvaient être un outil de participation et conçues comme une nouvelle étape du projet urbain à venir le cas échéant.



Devenu emblématique, le squat artistique du 59 Rivoli attire de nombreux visiteurs et rivalise désormais avec les centres d'art contemporain les plus fréquentés de Paris.

Cette question du temps court dans le temps long du projet s'inscrit aussi dans le passage d'une ville qui s'étale et part à la conquête de ses marges, à une ville qui doit se renouveler sur ses centres. Les bureaux vacants, des espaces en attente d'aménagement ou en friches, apparaissent comme des ressources spatiales à utiliser dans les centres... L'urbanisme temporaire est encore très nouveau, très contextuel et expérimental, il n'y a pas un projet qui ressemble à un autre et c'est tant mieux. Cependant, quelques outils commencent à émerger grâce à un petit nombre d'acteurs qui professionnalisent la question.

■ ■ Le vocabulaire lui-même semble encore en construction : urbanisme transitoire, temporaire, éphémère... Tous ces termes désignent-ils les mêmes pratiques ?

Selon moi, l'urbanisme éphémère et l'urbanisme transitoire sont intégrés à l'urbanisme temporaire... L'urbanisme temporaire est un terme générique qui désigne l'action d'aménager ou d'organiser temporairement, ponctuellement ou cycliquement, un espace public ou un bâti vacant, ou tout espace qui a un enjeu de transformation, en vue de les valoriser, d'en stimuler les usages ou de préfigurer des aménagements pérennes. L'urbanisme éphémère désigne plutôt des aménagements événementiels sur des espaces ouverts ou fermés, des friches ou des espaces publics. Cela peut même concerner des événements festifs, n'ayant pas forcément vocation à transformer l'espace urbain à long terme. Mais dans les traces qu'ils laissent et dans l'influence qu'ils peuvent avoir dans les mentalités et dans les manières

de faire la ville, ils peuvent être vecteurs de transformations pérennes.

Aujourd'hui, l'occupation transitoire est un terme qu'on utilise beaucoup pour le bâti. Dans ce cas, le propriétaire foncier peut avoir un projet ou non et l'occupation temporaire lui permet de valoriser un lieu... Elle lui permet également de protéger un bien, d'empêcher le squat, de réduire aussi par la même occasion les frais de gardiennage, les frais de préservation et d'entretien du site, etc.

■ ■ Les expériences d'aujourd'hui se nourrissent-elles de l'histoire du squat et des occupations illégales ?

Le "squat berlinois" ou le "squat suisse" ont d'autres cadres juridiques qu'en France, ils sont reconnus comme des types d'occupation dans ces pays, ce qui n'est pas vraiment le cas chez nous. Je ne pense pas qu'on ait tiré les conclusions de la longue histoire du squat et des manières de les éviter pour professionnaliser l'urbanisme temporaire. En revanche, cette histoire a eu une influence, on a vu que les squats comme celui de la rue de Rivoli – Chez Robert 59 Rivoli à Paris – communiquaient, créaient du lien entre les personnes qui s'y rendaient... Squats illégaux ou lieux d'expérimentation appartiennent à la même tendance qui favorise le passage d'un urbanisme des fonctions à un urbanisme des usages. Cela rentre aussi dans la mode de la métropole créative. Aujourd'hui, le squat de Rivoli est l'un des premiers Centre d'art contemporain à Paris en termes de fréquentation publique.

La dimension militante de l'urbanisme temporaire ou de l'occupation transitoire des bâtiments vacants existe encore, mais cela ne s'exprime plus par un affrontement avec les propriétaires. Aujourd'hui, il s'agit de leur démontrer ce qu'on peut faire de leurs locaux en les mettant à disposition d'activités qui valorisent le lien social. En particulier lorsque différents types d'activités se mélangent, s'hybrident et relèvent pour la plupart de l'économie sociale et solidaire (ESS).

■ ■ La place donnée à l'ESS fait donc toujours partie intégrante des projets ?

C'est un secteur qui a besoin d'espace, tout trouvé dans ces types de locaux. Il y a une dimension militante dans l'idée de faire du projet urbain autrement :



MARCELEMONIER

valoriser les occupants et les usages, et aider l'ESS en mettant à disposition des "petits acteurs" du foncier à des prix raisonnables au cœur des villes.

■ ■ Les sites doivent-ils rester des isolats ou s'ouvrir vers leur environnement urbain ?

Les liens que l'on cherche à nouer avec le quartier conduisent à ouvrir le bâtiment en créant éventuellement des services. Ce peut être une buvette, un restaurant associatif, une association qui fait du compost et l'ouvre aux habitants du quartier. Ce peut être une ressourcerie, un atelier de réparation, du stockage, des activités en lien avec un marché local, ou encore des travailleurs qui viennent y déjeuner. Il y a des liens services, économiques, et des liens spatiaux, avec par exemple la mutualisation d'espaces pour des associations.

■ ■ Les sites relevant de l'urbanisme transitoire accueillent souvent des lieux d'hébergement d'urgence, à destination de SDF ou de migrants...

L'hébergement d'urgence, dans des bâtiments souvent vacants, est aussi une ressource économique pour le modèle

Aux Grands Voisins, quelles traces resteront de la Ressourcerie où travaillaient notamment des hébergés ?

de l'occupation temporaire. Le mieux serait de construire des logements et de faire en sorte que ces gens accèdent au marché du travail et à un logement pérenne. Mais il faut profiter de ces opportunités. On a d'un côté des bâtiments vacants, de l'autre des gens qui sont à la rue, que ce soient les migrants ou les SDF, ou des populations précaires en recherche de logement. Ne serait-ce pas un peu stupide d'avoir ces ressources et ces personnes et qu'ils ne se rencontrent pas ?

Toutefois, l'hébergement d'urgence dans du temporaire conduit à se demander si cela ne contribue pas à les précariser davantage. C'est un vaste sujet.

■ ■ Tous les instruments juridiques permettant de faciliter des usages temporaires sont-ils en place ?

Des modèles sont en train de se mettre en place. Nous allons sûrement mobiliser un avocat spécialisé sur ces questions, pour arriver à en inventer de nouveaux dans le cadre existant.

Il y a des procès sur les questions de sécurité lorsqu'un espace qui n'avait pas vocation à recevoir du public doit désormais en accueillir. Il existe aussi des modèles de conventions d'occupation temporaire. Par exemple, l'Autre Soie à Villeurbanne va signer une convention d'occupation avec le Centre culturel œcuménique, qui la déclinera ensuite selon les projets portés par les acteurs. Ici, le CCO est le garant de l'occupation pour, à terme, s'y implanter durablement. Dans d'autres modèles, les conventions sont passées directement avec le propriétaire. Il y a également des questions de responsabilité juridique. Il faut par exemple que les occupants aient une assurance professionnelle, si leur activité le réclame.

■ ■ Quelles sont les "traces" que laissent ces formes d'occupation lorsque le site revient à ses propriétaires au début des chantiers ?

Il y a différents types de traces. Certaines sont très spatiales, le projet va par exemple garder la trace du banc qui a été construit en palette, qui demain sera remplacé par un vrai banc en dur. La trace est aussi mnésique, symbolique, s'il y a une mobilisation habitante pendant le temps de l'occupation transitoire. Il s'agit de traces sociales, de traces mémorielles, plutôt que de traces physiques.



mini-dossier

urbanisme temporaire



Les expérimentations intéressent de nouveaux collectifs d'architectes et d'urbanistes, comme en témoigne l'hôtel Pasteur à Rennes.

usages pour une programmation urbaine éventuelle ?

L'occupation temporaire est un projet contextuel, limité dans le temps. Il a un début et une fin, ce qui doit être assumé dès le départ avec les porteurs de projet.

■ ■ L'urbanisme temporaire participe d'un mouvement général qui replace le citoyen et l'habitant au cœur des décisions en matière d'usage de la ville...

C'est l'appropriation des espaces par des individus, habitants ou non, qui vont développer des usages dans un espace dépourvu de fonctions. Ces usages ont-ils vocation à transformer les micro-espaces en des espaces de ressources, des espaces fonctionnels, comme les jardins partagés qui seront ensuite intégrés dans une politique de verdissement de la ville ? Ou ces usages sont-ils simplement des formes d'appropriation symbolique et temporaire d'espaces qui vont regagner le droit commun ?

Comment construit-on et gère-t-on la norme ? Jusqu'à présent, l'urbanisme "techniciste" faisait tomber les normes d'en haut : "c'est comme cela qu'il faut faire pour être dans le cadre". L'alternative serait que cette norme vienne d'en bas. Ce sont les usages, les appropriations qui vont construire, non pas des normes, mais des règles partagées par les personnes. Ces règles vont être, petit à petit, reconnues par des instances organisatrices et tutélaires, que sont les collectivités locales, qui les transformeront, pour produire un nouveau modèle normatif de l'espace.

C'est un mouvement de fond de nos sociétés démocratiques, marquées par l'individualisation des modes de vie et les revendications individuelles, mais traversées aussi par des mouvements collectifs, qui revendiquent la possibilité d'utiliser des espaces selon des modalités différentes de celles imposées par les pouvoirs économiques ou institutionnels.

Le but est de faire converger des normes fonctionnelles – qui sont souvent sous-tendues par des considérations économiques, réglementaires, juridiques et assurantielles – et des règles collectives d'appropriation des espaces. Temporairement, dans un premier temps. ■

Propos recueillis par
Marc LEMONIER

Ce sont aussi des traces économiques, des activités se créent, sur le site des Grands Voisins notamment, par des rapprochements d'acteurs.

Toute une palette de types d'occupation temporaire participe au changement dans la manière dont on appréhende le projet urbain, l'espace, la transformation de la ville. Il y a vraiment une tendance de fond amenée par des expérimentations de jeunes collectifs d'urbanistes qui ont pris à bras-le-corps ces questions, Plateau Urbain aux Grands Voisins, mais aussi l'architecte Patrick Bouchain avec ses expérimentations à l'hôtel Pasteur à Rennes, ou encore des artistes qui ont toujours travaillé sur le temporaire dans l'espace.

■ ■ Le début du chantier marque la fin d'une aventure, comment gérer cet épisode de la vie d'un projet ?

Le chantier peut être et doit être aussi aujourd'hui, dans nos villes, considéré comme un moment vertueux. Il est possible de faire un "chantier ouvert", de procéder au réemploi de matériaux. Il ne faut plus le penser comme une phase fermée, vide, morte, où il n'y a rien, mais plutôt comme une phase où il peut se passer des choses que l'on peut valoriser, y compris au plan économique. Il y a une histoire commune entre le "chantier ouvert" et l'urbanisme temporaire, ce sont de nouvelles manières de penser le projet. Le chantier permet aussi à des publics scolaires de découvrir des métiers, d'organiser des visites, de recycler des matériaux, voire de garder un

espace pouvant être un espace d'expérimentation pour les habitants, les associations.

■ ■ Selon vous, l'occupation temporaire pose-t-elle la question des usages ?

La question des usages se trouve au cœur de toutes les formes d'urbanisme temporaire. Il faut partir de l'usage, stimuler ou provoquer l'usage, en vue d'un réinvestissement des espaces bâtis et de leur transformation. Dans l'urbanisme "transitoire", il y a dès le départ cette question de transition. L'occupation transitoire a vocation à influencer le projet d'aménagement qui suivra. Mais le propriétaire foncier et le promoteur ont-ils envie d'intégrer pleinement l'occupation temporaire comme un laboratoire des usages pouvant leur permettre de développer leur manière de faire et leurs réflexions sur le projet ?

Je suis persuadé, en tant que sociologue des usages, qu'il y a une méthode pour travailler sur le réaménagement d'un bâtiment, en fonction de ce qu'on a pu en constater en termes d'usages temporaires, le temps d'une expérimentation. Reste à créer les outils qui favorisent cette évaluation. C'est ce qu'on appelle l'assistance à maîtrise d'usage, à côté de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle se développe de plus en plus et intègre la question en amont : quels usages dans quels espaces et à quel moment ? Au présent, quelle gestion de ces usages ? Et comment les fait-on cohabiter ? Et puis en aval, quelles évaluations de ces